



AMI CONSTRUIRE AVEC LES MATERIAUX BIOSOURCES ET LA TERRE CRUE

**Présentation du dispositif :
Pourquoi ? Qui ? Comment ?**



[FB]², la Fédération Bretonne des Filières Biosourcés

Créée en 2019, elle regroupe des filières de la construction avec pour objectif commun la promotion et l'aide au développement en Bretagne des Matériaux Biosourcés et des techniques associées, dans le respect de l'environnement et de la santé, auprès des collectivités territoriales, des maîtres d'ouvrages publics et privés, des maîtres d'œuvre et plus généralement des acteurs du bâtiment.

- Les biosourcés terrestres : le bois, la paille, les lin & chanvre
- Les biosourcés aquatiques : les algues, le roseau
- Les géosourcés : la terre crue
- Les recyclés : la ouate de cellulose (recyclage de journaux), le textile recyclé

PAILLE



OUATE DE CELLULOSE



BOIS



LIN & CHANVRE



ALGUE



TEXTILE RECYCLÉ



TERRE



ROSEAU



[FB]², la Fédération Bretonne des Filières Biosourcés

Créée en 2019, elle regroupe des filières de la construction avec pour objectif commun la promotion et l'aide au développement en Bretagne des Matériaux Biosourcés et des techniques associées, dans le respect de l'environnement et de la santé, auprès des collectivités territoriales, des maîtres d'ouvrages publics et privés, des maîtres d'œuvre et plus généralement des acteurs du bâtiment.

- Les biosourcés terrestres : le bois, la paille, les lin & chanvre
- Les biosourcés aquatiques : les algues, le roseau
- Les géosourcés : la terre crue
- Les recyclés : la ouate de cellulose (recyclage de journaux), le textile recyclé



[FB]², la Fédération Bretonne des Filières Biosourcées



- **Hervé Boivin** – Filière bois / Abibois (bientôt Fibois Bretagne)



- **Sébastien Chameroy** – Filière paille / Collectif Paille Armoricaïn / Echopaille



- **Jean-Pol Caroff** – Filière Ouate de cellulose / ECIMA / Cellaouate



- **Yoann Boy** – Filière Terre crue / Collectif Terreux Armoricaïn / Atelier ALP



- **Gérard Lenain** – Filière Lin&chanvre / Lin&chanvre en Bretagne / Construire en Chanvre



- **Hugo Thouin** – Filière textile recyclé / Isolant Le relais Métisse

SONDAGE



➔ François-Xavier de Blignières,
Région Bretagne



Qu'est-ce que l'AMI

Construire avec les biosourcés et la terre crue ?

- Cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) vise à proposer un **accompagnement gratuit et personnalisé** aux maitrises d'ouvrage publiques, porteuses d'un projet de construction neuve ou d'extension de bâtiment, avec une part significative de **matériaux biosourcés** y compris la **terre crue**.
- In fine, il a pour ambition de s'appuyer sur l'expérience qui aura été acquise par les maitrises d'ouvrage publiques retenues pour diffuser plus largement l'intérêt des matériaux biosourcés.



© Pascal Leopold



Qui lance cet AMI ?

Financeurs :



Interprofession :



Partenaire :



→ Ces membres accompagnent les lauréats de l'appel à projets, en fonction des besoins de chacun, et participent aux comités de pilotage et de sélection des projets.

→ L'AMI est animé par Julie Poisson, chargée de mission chez [FB]²



À qui s'adresse l'AMI ?

- Cet AMI cible en priorité les **collectivités territoriales du territoire breton**. La maîtrise d'ouvrage publique est donc visée, mais cela peut-être en direct ou via toute forme de maîtrise d'ouvrage déléguée (maîtrise du foncier).
- Les **bénéficiaires éligibles** sont :
 - Communes et groupement de collectivités territoriales,
 - Conseils départementaux,
 - Conseil régional,
 - Etat (bâtiments universitaires par exemples)
 - Bailleurs sociaux,
 - Etablissements publics,
 - Entreprises publiques locales,
 - Parcs Naturels Régionaux.



Les critères d'éligibilité

Les critères d'éligibilité techniques principaux portent sur :

- une **quantité minimale de biosourcés à atteindre** à l'instar du ratio utilisé dans le label « Bâtiment Biosourcé »

Type d'usage principal	Taux d'incorporation de matière biosourcée inspirés du label « bâtiment biosourcé » (en kg/m ² de surface de plancher)		
	Niveau débutant	Niveau intermédiaire	Niveau remarquable
Maison individuelle	42	63	84
Industrie, stockage, service de transport	9	12	30
Autres usages (logements collectifs, bureaux, bâtiments scolaires, salles de sport, commerces, bâtiments agricoles, etc.)	18	24	55



©Menguy Architectes

©Atlanbois



Les critères d'éligibilité

Les critères d'éligibilité techniques principaux portent sur :

- une **quantité minimale de biosourcés à atteindre** à l'instar du ratio utilisé dans le label « Bâtiment Biosourcé »
- **un nombre minimum de matériaux biosourcés** issus de filières différentes – bois, paille, terre crue, chanvre et lin, ouate de cellulose, textile recyclé, algues, roseaux.



EXIGENCE DE BASE

- Niveau remarquable
- et au moins 2 produits / matériaux issus de 2 filières différentes



OU

- Niveau intermédiaire
- et au moins 4 produits / matériaux issus de 4 filières différentes

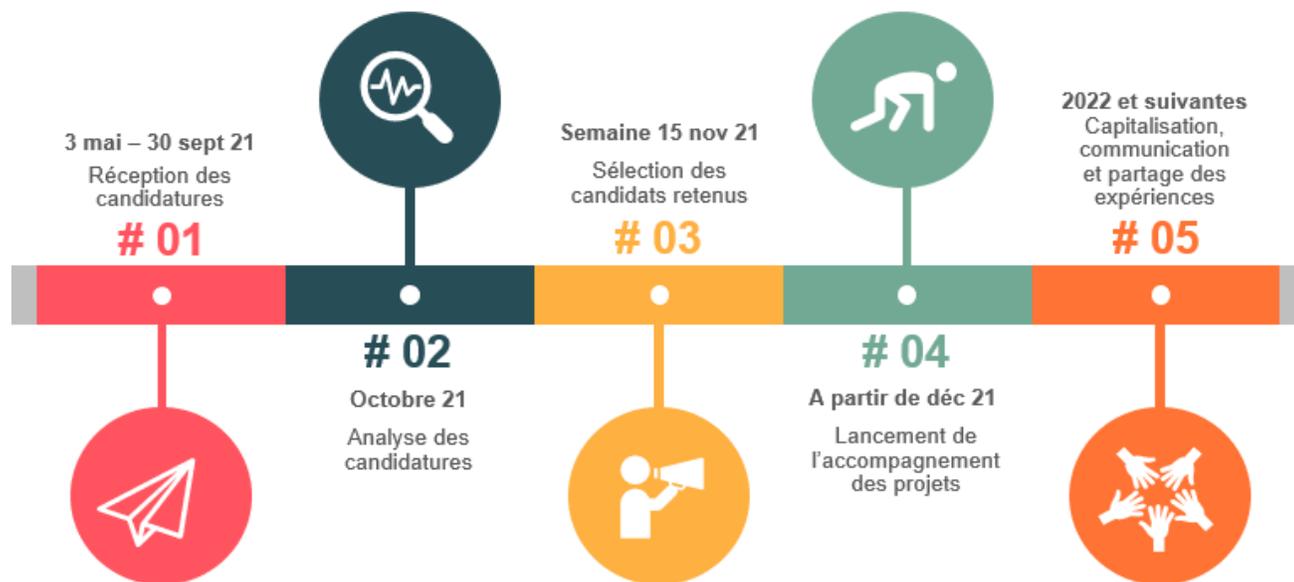


Pourquoi se porter candidat ?

- Pour **anticiper les évolutions réglementaires** des prochaines années et accompagner la **transformation profonde de l'acte de construire** qui mobilisera l'ensemble de la filière du bâtiment.
- En candidatant à l'AMI, les porteurs de projets retenus se verront offrir un accompagnement « à la carte » :
 - Un premier niveau **d'accompagnement technique** pour intégrer les matériaux biosourcés au projet de manière optimisée en particulier en phase de programmation, puis un suivi tout au long du projet,
 - Une **mise en relation privilégiée** avec des professionnels compétents,
 - Une **mise en valeur de leur projet** par l'ensemble des partenaires de l'AMI : [FB]² et ses filières, Etat, Région, ADEME, RBBD, BRUDED.
- Cet AMI n'est ni une subvention ni le financement d'un projet.



Le calendrier



➔ Une deuxième session de candidatures ouverte à la construction neuve et à la réhabilitation est prévue en juin 2022



Pourquoi les matériaux biosourcés ?

- **Performance et confort** : isolation thermique et acoustique, confort d'été, régulation de l'hygrométrie de l'air
- **Santé et bien-être** : respecte la santé et renforce le bien-être des occupants, préserve la qualité de l'air intérieur
- **Environnement et climat** : réponse à l'urgence climatique grâce au stockage du CO2 durant leur durée de vie dans le bâtiment
- **Génération futures** : matières premières renouvelables et recyclables, préservent les ressources minérales et fossiles menacées d'épuisement
- **Territoires** : développement de l'économie locale et durable
- **Emploi** : gisement d'emplois locaux depuis la production des ressources jusqu'à la construction
- **Patrimoine** : respect des propriétés spécifiques des parois du bâti ancien, insertion dans l'environnement naturel et bâti.



Pour candidater

- ➔ Formulaire de marque d'intérêt, règlement de l'AMI et documents associés disponibles ici : <https://www.fb2.bzh/ami-biosources/>
- ➔ Pour tout renseignement :
Julie Poisson – Chargée de mission [FB]²
julie.poisson@fb2.bzh
06 46 28 83 82
- ➔ 3 visites de bâtiments biosourcés :
<https://www.fb2.bzh/app/uploads/2021/06/visites-biosources-fb2.pdf>



Ressources en ligne

1. Produits biosourcés pouvant être utilisés
2. Quel(s) matériau(x) choisir pour son projet ?
3. Où commence le local ?
4. Diagnostic ressources du territoire
5. Précisions sur 2 techniques : la terre crue et la solution roseaux Rizhome
6. Inclure les biosourcés dans la commande publique
7. Techniques courantes / non courantes, innovation
8. Recommandations pour construire avec les biosourcés
9. Se former aux biosourcés
10. Organismes ressources sur l'insertion sociale
11. Quelques démarches connexes en région

Règlement PDF 	Annexes PDF 	Récapitulatif PDF 
Flyer PDF 	AMI_Biosources_Calcul masse biosourcée et parcours géographique XLS 	AMI_Biosources_Decomposition des couts XLS 

Panorama biosourcés 

Annuaire de professionnels 

Formations 



SONDAGE



QUESTIONS



TEMOIGNAGES / RETOURS D'EXPERIENCE

- **Florence Devernay, Devernay Architectes**
- **Olivier Tomine, SCOB**
- **Yann Huaumé, maire de Saint-Sulpice-la-Forêt**

QUESTIONS

